



Lettre du Maire

N°18 - décembre 2017

Mes chères concitoyennes,
mes chers concitoyens,

Améliorer notre cadre de vie, poursuivre l'équipement numérique des écoles, développer l'accès internet des villabéens, simplifier nos démarches et mettre en œuvre notre esprit solidaire, sont quelques unes des actions que je mène aux côtés de mon équipe municipale.

VILLABÉ : COMMUNE PROPRE

Depuis cet été, j'ai intensifié nos actions pour préserver la propreté de nos rues et trottoirs : rappel à l'ordre notamment auprès de quelques jeunes qui ont tendance à oublier leurs détritres sur la voie publique, installation de nouvelles poubelles. J'ai aussi décidé de sanctionner ceux qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens (35 €) ou qui se débarrassent de leurs encombrants dans la nature ou sur les trottoirs (1 500 €) sans faire appel aux services de ramassage.

Les personnels des services techniques ne sont pas employés pour pallier les incivilités de quelques irrespectueux. Nous devons tous être impliqués dans l'entretien et la propreté de notre belle commune.

AMÉNAGER NOTRE CADRE DE VIE

Samedi 18 novembre dernier, nous avons inauguré un nouveau parking gratuit face à l'église. L'avenue du 8 mai 1945 sera, elle, inaugurée en 2018 en présence de Francis CHOUAT, Président de Grand Paris Sud et de François DUROVRAY, Président du Conseil Départemental, qui ont financé ces travaux à hauteur de 90 %.

CLASSES MOBILES : ÉCOLES NUMÉRIQUES

Notre projet d'équipement numé-

rique a été soutenu par Manuel VALLS, notre député, qui lui a consacré 10 000 € de sa réserve parlementaire, venus s'ajouter au 8 000€ de subvention de l'Éducation Nationale.

Ainsi, le 20 décembre prochain, en compagnie de Frédéric FAURE, adjoint au maire chargé des affaires scolaires, de Manuel VALLS, député, Thierry BOUR, inspecteur d'académie, je remettrai aux deux directeurs de nos écoles élémentaires un équipement numérique complet de 40 tablettes destinées aux cours d'informatique.

Villabé est désormais à la pointe des e-écoles du département !

LA FIBRE ARRIVE

Les premiers villabéens seront connectés en avril 2018 ! Grâce aux nombreuses actions menées en collaboration avec les Présidents du Conseil Départemental et de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonnes-Sénart, la fibre équipera bientôt toute notre commune.

FACILITER NOS DÉMARCHES

Notre commune ne délivre plus de cartes d'identité depuis plusieurs mois. Les délais d'attente de rendez-vous dans les communes avoisinantes habilitées à délivrer ces pièces officielles étant très longs, j'ai

renouvelé auprès de Madame La Préfète notre demande afin d'obtenir l'installation d'une station mobile destinée à faciliter l'obtention de ces pièces d'identité.

TÉLÉTHON 2017

Dans le cadre de cet élan national et solidaire pour la recherche nous soutiendrons un binôme de sportifs villabéens qui relèvera le défi d'une course d'endurance «run and bike» sur le territoire de notre communauté d'agglomération.

Je vous donne rendez-vous pour l'inauguration du marché de Noël le samedi 9 décembre à 11h00 et le samedi 20 janvier 2018 à 17h30, espace culturel La Villa pour la cérémonie des vœux du Maire où j'aurai la joie de vous présenter tous mes souhaits pour la nouvelle année

*Cordialement
Excellentes fêtes de
fin d'année.*

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice président de Grand Paris Sud
Seine-Essonnes-Sénart

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Le recensement de la population aura lieu à Villabé du 18 janvier au 17 février 2018. 9 agents recenseurs recrutés par la mairie se présenteront chez vous munis de leur carte officielle. Je vous remercie par avance de bien vouloir leur réserver un bon accueil et de répondre à leurs questions dont le but statistique est important pour la commune.



C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux... Le recensement permet donc d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Lors de son passage, l'agent vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous

ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figureront sur la notice d'information que l'agent recenseur vous aura remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

C'EST SÉCURISÉ

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. L'anonymat est donc respecté.

1 COORDONNATEUR, 4 ASSISTANTS COORDONNATEURS ET 9 AGENTS RECENSEURS



M. DUTHU
Coordonnateur communal



Y. HAMER
Assistant coordonnateur



A. GUILLOT
Assistant coordonnateur



L. LOUVIOT
Assistant coordonnateur



J. COUTANT
Assistant coordonnateur



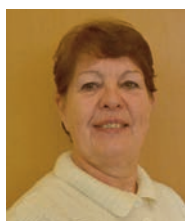
C. ONESTAS
Agent recenseur



M. CORMIER
Agent recenseur



A. IKKACHE.
Agent recenseur



C. FROMONT
Agent recenseur



A. VEYRY
Agent recenseur



A. SALDUMBIDE
Agent recenseur



M. CHAUCHARD
Agent recenseur



J. HUET
Agent recenseur



M-C. LESUEUR
Agent recenseur